

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16/05/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 29/05/2017

SEANCE DU 22 MAI 2017

Délibération n° D-2017-152

Forfait élection

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Mme Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Monique JOHNSON.

Direction Ressources Humaines

Forfait élection

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les agents territoriaux amenés à effectuer des travaux supplémentaires à l'occasion des consultations électorales peuvent :

- soit récupérer leurs heures,
- soit être rémunérés en indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), si leur grade le permet,
- soit percevoir une indemnité forfaitaire pour élections (IFCE), si leur grade ne leur permet pas de percevoir d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Conseil municipal fixe les montants individuels des indemnités versées par tour de scrutin comme suit :

Agents du service élections responsables de l'organisation et du déroulement des scrutins :

- responsable de direction : 495 €
- responsable du service : 495 €
- agent du service : 330 €

Agents dans les bureaux de vote et bureaux centralisateurs :

- agent dans les bureaux centralisateurs : 330 €
- agent secrétaire du bureau de vote : 220 €
- agent secrétaire adjoint du bureau de vote et agent d'accueil : 192 €

Agents affectés à la vérification et agents de la Direction des Système d'Information et de Télécommunication (DSIT) :

- agent affecté à la vérification des procès-verbaux : 75€
- agent affecté à la vérification du matériel électoral : 75 €
- agent de la DSIT : 90 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Lorsque deux élections se déroulent le même jour une seule indemnité peut être allouée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter de fixer les montants des indemnités versées pour tous les scrutins comme définis ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

